MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la sixième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 1er juin 2020, à 20 h heures par vidéoconférence.

Sont présents :	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	Mme	Vanessa Lemoine	Conseillère
	M.	Jean-Paul Chandonnet	Conseiller
	Mme	Isabelle Hébert	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Émilie Petitclerc	Directrice générale

Le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard siège en séance ordinaire ce 1er juin 2020 par voie de vidéoconférence. Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 mai 2020
4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires
5. Rapport de l'inspecteur
6. Période de questions
7. Administration
   a) Dépôt à terme
   b) Dépôt du rapport de Madame le Maire – Faits saillants du rapport financier 2019
   c) Remboursement du fonds de roulement – Tracteur et afficheur de vitesse
   d) Fermeture du bureau municipal du 20 au 23 juillet 2020
   e) Ressources humaines – Directives temporaires pour les employés permanents pendant la pandémie de la COVID-19 - Réévaluation
   f) Ressources humaines – Directives temporaires pour les employés contractuels pendant la pandémie de la COVID-19 – Réévaluation
   g) Entente incendie avec la Municipalité de Saint-Jude – Ajustement de la répartition des dépenses 2019 – Autorisation
   h) Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 2020-05 remplaçant le Règlement 2016-03 relatif aux animaux
   i) COOPTEL – Câbles aériens au Rang Fleury – Plainte
   j) Entente de location – 349, rue Principale - Modifications
   k) Conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale – Modifications

8. R.A.R.C.
   a) Procès-verbal de la RARC

9. Transport
   a) Déneigement 2020-2023 – Octroi du contrat
   b) Programme du subvention – AIRRL – 4e rang
   c) Réfection du 4e rang – Appel d'offres pour soumission - Autorisation
   d) Révision de la programmation de la TECQ
   e) Requête – Ajout de signalisation Attention à nos enfants au 5e rang

10. Hygiène du milieu
    a) Procès-verbal et bilan de la Régie des Déchets
    b) Procès-verbaux de la MRC
    c) Bandes riveraines – Délégation de compétence - Intérêt

11. Loisirs
    a) OTJ St-Bernard – Procès-verbal de mai 2020
    b) Loisir et Sport Montérégie - Tournée d'inventaire régional des infrastructures de loisirs

12. Correspondance
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

---

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se présenter à tour de rôle.

2. Adoption de l'ordre du jour

2020.06.01 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. Adoption du procès-verbal du 4 mai 2020

2020.06.02 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.

4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 31 mai 2020 ont été déposés au conseil.

Solde au compte courant (54 11100 000) au 30 avril 2020	**108 270.65 $**	
Plus :		
Dépôts	618 334.56 $	
Vente d'un terrain	34 389.89 $	
Transfert de l'épargne à terme	- $	
Revenus d'intérêts/ristourne		
Total des revenus	**652 724.45 $**	
Moins:		
Déboursés	(43 191.06) $	
Prélèvements	(19 997.43) $	
Salaires	(13 255.86) $	
Placement à l'épargne à terme	(600 000.00) $	
Paiement direct assurance collective La Capitale	(1 456.13) $	
Frais de caisse	(35.00) $	
Total des déboursés	**(677 935.48) $**	
Solde compte courant		**83 059.62 $**
Solde du relevé Caisse (folio 380045) au 31 mai 2020	83 437.30 $	
Plus : dépôt en circulation		
Moins : Chèques en circulation		
15270	212.68 $	
15350	50.00 $	
15373	15.00 $	
15374	100.00 $	
Total des chèques en circulation	**377.68 $**	
Solde disponible au GL		**83 059.62 $**

0.00 $

Bilan au 31 mai 2020

Solde au compte fonds d'administration	83 059.62 $
Part de qualification	5.00 $
Épargne à terme - Fonds d'administration	825 185.76 $
Épargne à terme - Fonds de roulement	80 795.15 $
Grand total	**989 045.53 $**

Remboursement de la dette au 31 mai 2020

Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout (incluant part FCCQ remb. Sur 10 ans)	1 827 300.00 $
Remboursement du capital	- $
Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout	**1 827 300.00 $**

2020.06.03 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier de mai 2020 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de juin 2020 tel que soumis pour un montant total de 162 745,12 $. Il est spécifié que les coûts de nettoyage des puisards ont doublé en raison de la sous-évaluation des résidus à nettoyer.

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

La balance de vérification a été déposée pour information.

5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de *Gestim inc.* ainsi que le rapport des permis émis en mai 2020 ont été remis à chacun des membres du conseil.

6. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions, car la séance est tenue à huis clos. La directrice générale indique qu'aucune question ne lui a été acheminée par courriel concernant les sujets à l'ordre du jour.

7. Administration

a) Dépôt à terme

2020.06.04 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le transfert du compte Avantage Entreprise au compte Opérations de 80 000 $ pour le mois de juin 2020.

b) Dépôt du rapport de Madame le Maire – Faits saillants du rapport financier 2019

La directrice générale dépose le Rapport de Madame le Maire sur les faits saillants du rapport financier 2019.

c) Remboursement du fonds de roulement – Tracteur et afficheur de vitesse

Remboursement du fonds de roulement – Tracteur

CONSIDÉRANT l'emprunt de 25 000 $ effectué au fonds de roulement en date du 6 juin 2016 pour l'achat d'un tracteur CASE JX107 2004 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est dans l'obligation de rembourser cet emprunt sur une période de dix (10) ans à raison de 2 500 $ par année, tel que stipulé à la résolution nº 2016.06.14 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.06.05 Sur la proposition Guy Robert
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'effectuer le quatrième versement pour rembourser l'achat du tracteur CASE JX107 2004 au fonds de roulement d'un montant de 2 500 $;

D'AUTORISER le transfert de cette somme du fonds d'administration au fonds de roulement.

Remboursement du fonds de roulement – Afficheur de vitesse- Versement final

CONSIDÉRANT l'emprunt de 5 166 $ effectué au fonds de roulement en date du 6 juin 2017 pour l'achat d'un afficheur de vitesse Premium de Kalitec ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est dans l'obligation de rembourser cet emprunt sur une période trois (3) ans à raison de 1 722 $ par année, tel que stipulé à la résolution n° 2017.06.22 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.06.06 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'effectuer le dernier versement pour rembourser l'achat de l'afficheur de vitesse au fonds de roulement d'un montant de 1 722 $;

D'AUTORISER le transfert de cette somme du fonds d'administration au fonds de roulement.

d) Fermeture du bureau municipal du 20 au 23 juillet 2020

Le bureau municipal sera fermé du 20 au 23 juillet inclusivement durant les vacances estivales.

e) Ressources humaines – Directives temporaires pour les employés permanents pendant la pandémie de la COVID-19 - Réévaluation

ATTENDU qu'en date du 6 avril 2020, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, par sa résolution 2020.04.07, a émis des directives temporaires pour les employés permanents pendant la pandémie de la Covid-19;

ATTENDU que la Directrice générale a soumis un plan de réouverture graduelle du bureau municipal;

ATTENDU que des travaux de rénovation dans le bureau municipal et l'achat de matériels de protection sont requis;

EN CONSÉQUENCE,

2020.06.07 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE MAINTENIR les directives temporaires pour les employés permanents jusqu'à la mi-septembre 2020;

D'AUTORISER l'appel de soumission sur invitation pour les travaux de rénovation dans le bureau municipal et l'achat de matériels de protection nécessaires tel que présenté dans le plan de réouverture graduelle du bureau municipal.

f) Ressources humaines – Directives temporaires pour les employés contractuels pendant la pandémie de la COVID-19 – Réévaluation

ATTENDU qu'en date du 6 avril 2020, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, par sa résolution 2020.04.08, a émis des directives temporaires pour les employés contractuels ;

ATTENDU que ces directives temporaires devaient être réévaluées ;

ATTENDU QUE les employés contractuels attitrés à l'entretien ménager des bâtiments municipaux ainsi que la nouvelle coordonnatrice en loisirs peuvent occuper leurs fonctions selon un nouveau protocole d'emploi ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.06.08 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ARRÊTER la mise en place des directives temporaires pour les employés contractuels et;

D'AUTORISER l'achat d'équipements de protection individuelle pour ces employés.

g) Entente incendie avec la Municipalité de Saint-Jude – Ajustement de la répartition des dépenses 2019 – Autorisation

CONSIDÉRANT que l'article 15 de l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture des services datée du 16 janvier 2006 stipule que la Municipalité de Saint-Jude transmet à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville la partie de ses états financiers qui est relative au service de protection contre l'incendie ;

CONSIDÉRANT que la firme comptable Laplante Brodeur Lussier inc. a procédé à la vérification des livres comptables de l'exercice financier 2019 de la Municipalité de Saint-Jude ;

CONSIDÉRANT que les contributions versées par la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour l'année 2019 sont inférieures aux coûts réels d'un montant de 15 839,09 $;

EN CONSÉQUENCE,

2020.06.09 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le déboursement du montant de 15 839,09 $ et;

DE TRANSFÉRER du surplus accumulé non affecté un montant de 15 839,09 $ pour le paiement de cette dépense.

h) Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 2020-05 remplaçant le Règlement 2016-03 relatif aux animaux

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Jussaume qu'à une prochaine séance soit présenté pour adoption le Projet de règlement 2020-05 remplaçant le Règlement 2016-03 relatif aux animaux.

Ce règlement a pour objet d'uniformiser l'application de ce règlement avec celle du gouvernement provincial.

Les membres du conseil ayant en main le projet de règlement, il y aura dispense de lecture.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

i) COOPTEL – Câbles aériens au Rang Fleury – Plainte

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a reçu une plainte du propriétaire du lot 2 709 311 concernant la future présence de câbles aériens de la firme Cooptel sur le rang Fleury;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 2 709 311 ne veut pas ajouter de câbles supplémentaires en raison de la proximité de sa résidence et demande à la Municipalité d'autoriser l'enfouissement des câbles de la firme Cooptel sur le rang Fleury, à partir de la rue Claing vers la limite de la Ville de Saint-Ours;

EN CONSÉQUENCE,

2020.06.10 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de demander à la firme Cooptel l'état d'avancement des plans émis pour construction afin de savoir s'il y a la possibilité d'enfouir les câbles de la fibre optique sur le rang Fleury, à partir de la rue Claing vers la limite de la Ville de Saint-Ours.

j) Entente de location – 349, rue Principale - Modifications

CONSIDÉRANT que l'entente entre la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et les Entreprises S. Gaudette inc. pour la location d'un entrepôt situé au 349, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville a été renouvelée par la résolution 2019.03.16;

CONSIDÉRANT que le locateur les Entreprises S. Gaudette inc. a changé de nom pour SIMA3 inc. et qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente de location tel que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.06.11 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser madame le maire, Francine Morin et la directrice générale, madame Émilie Petitclerc à signer ladite entente de location pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

k) Conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale de Saint-Bernard-de-Michaudville - Modifications

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté le règlement 2017-09 établissant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que les mesures d'hygiène liées à la pandémie de la COVID-19 entrainent des modifications aux conditions d'utilisation et aux règles de fonctionnement de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que les heures d'ouverture de la bibliothèque seront réduites et que d'autres mesures sont mises en place pour la protection du personnel et des usagers;

CONSIDÉRANT que les livres doivent être en quarantaine pour une période de 72 heures;

EN CONSÉQUENCE,

2020.06.12 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents

D'AUTORISER la réduction des heures d'ouverture et les mesures mises en place pour protéger le personnel et les usagers et;

DE NE PAS APPLIQUER les amendes sur les frais de retard, et ce, durant la période liée à la pandémie de la COVID-19.

8. R.A.R.C.

a) Procès-verbal de la RARC

Le procès-verbal du mois de mai 2020 de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (RARC) a été remis aux membres du conseil.

9. Transport

a) Déneigement 2020-2023 – Octroi du contrat

Point reporté.

b) Programme de subvention – AIRRL – 4e rang

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:
- L'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS,

2020.06.13 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

c) Réfection du 4e rang – Appel d'offres pour soumission - Autorisation

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection du 4e rang sur 1 km peuvent être subventionné par le programme AIRRL;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût fournie par le service d'ingénierie de la FQM pour les travaux de réfection du 4e rang dépasse le seuil de 100 000 $ et que par conséquent la Municipalité doit procéder par appel d'offres public ;

2020.06.14 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER le devis préparé par le service d'ingénierie de la FQM en ajoutant la mention que les travaux seront réalisés en 2021 et qu'ils sont conditionnels à l'obtention de la subvention de l'AIRRL ;

D'AUTORISER la directrice générale à publier un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

d) Révision de la programmation de la TECQ

ATTENDU que la municipalité de Saint-Bernard-de-Michauville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Bernard-de-Michauville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté la résolution 2019.12.28 relative à la révision no 1 de la programmation de la TECQ 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT que les subventions offertes par le Ministère des Transports couvrent une partie des coûts des travaux de voirie prévus dans la TECQ;

CONSIDÉRANT que des travaux correctifs sont prévus à l'usine d'épuration des eaux usées et que ces coûts peuvent être admis dans la TECQ;

EN CONSÉQUENCE,

2020.06.15 Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'attester par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe..

e) 5e rang – Requête pour l'ajout de signalisation « Attention à nos enfants »

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a reçu une demande du propriétaire du lot 3 470 919 concernant l'ajout de signalisation « Attention à nos enfants » dans le 5e rang;

EN CONSÉQUENCE,

2020.06.16 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE VÉRIFIER si les panneaux de signalisation « Attention à nos enfants » sont présents à l'entrée de chaque rang et ;

DE PROCÉDER à l'achat et l'installation des panneaux manquants.

10. Hygiène du milieu

a) Procès-verbal et Bilan de la Régie des Déchets

Le procès-verbal ainsi que le Bilan 2019 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) a été remis aux membres du conseil.

M. Guy Robert informe les membres présents des sujets de discussion de la dernière rencontre.

b) Procès-verbaux de la MRC

Aucun procès-verbal transmis.

Mme Morin indique que les enregistrements des séances du conseil de la MRC des mois d'avril et de mai sont disponibles sur le site internet de la MRC des Maskoutains.

c) Bandes riveraines – Délégation de compétence - Intérêt

CONSIDÉRANT que le document préparé par la MRC des Maskoutains intitulé « Projet bandes riveraines – Proposition », présenté au conseil des maires de la MRC des Maskoutains, le 11 mars dernier, vise à améliorer la protection des bandes riveraines sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, les municipalités de la MRC des Maskoutains appliquent les règles en matière de bandes riveraines, selon leurs réglementations respectives;

CONSIDÉRANT que l'application et l'interprétation des mesures relatives aux rives varient d'une municipalité à l'autre et peuvent être interprétées différemment, d'où une approche inégale;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif d'uniformiser l'application des dispositions réglementaires en matière de protection des bandes riveraines des cours d'eau conformément aux dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) applicables à l'ensemble du territoire de la province de Québec;

EN CONSÉQUENCE,

2020.06.17 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE SIGNALER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville à déléguer sa compétence à la MRC des Maskoutains dans l'application réglementaire des mesures relatives à la protection des bandes riveraines et;

DE DEMANDER à la MRC des Maskoutains d'établir une orientation pour l'ensemble du territoire de la MRC ainsi que les coûts associés qui seront soumis, pour adoption au plus tard à l'automne 2020 afin de permettre l'application réglementaire uniforme à partir du début de l'année 2021.

11. Loisirs et culture

a) OTJ St-Bernard inc. – Procès-verbal de mai 2020

Le procès-verbal de la réunion de mai 2020 de l'O.T.J. St-Bernard inc. a été remis aux membres du conseil.

Mme Emmanuelle Bagg informe les membres présents des sujets de discussion de la dernière rencontre. Mme Isabelle Hébert décrit les activités prévues pour la Fête nationale.

b) Loisir et Sport Montérégie - Tournée d'inventaire régional des infrastructures de loisirs

CONSIDÉRANT que Loisir et Sport Montérégie a transmis une lettre à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville afin de créer un inventaire des infrastructures en loisir sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que le contexte de la pandémie du COVID-19 entraine la fermeture des installations sur le terrain des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

2020.06.18 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de reporter la venue de l'équipe Loisir et Sport Montérégie après l'ouverture au public des installations sur le terrain des Loisirs.

12. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en mai 2020 a été remise aux membres du conseil.

13. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions, car la séance est tenue à huis clos.

14. Levée de l'assemblée

2020.06.19 Sur la proposition d'Emmmanuelle Bagg
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 21h30.

LISTE DES COMPTES À PAYER EN JUIN 2020

1	Total des salaires	13 220.00 $
2	La Capitale (assurance collective - juin 2020)	1 456.13 $
3	Fonds de roulement (4e versement pour le tracteur)	2 500.00 $
4	Fonds de roulement (versement final pour l'afficheur de vitesse)	1 722.00 $
5	Fond de l'information foncière (mutations)	20.00 $
6	Gestim (services d'inspection)	848.52 $
7	Postes Canada (livraison journal et achat de 100 timbres)	158.73 $
8	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 170.00 $
9	Gestion Sima3 inc. (location de l'entrepôt)	1 006.03 $
10	Télésystèmes du Québec (Réseau appareils radio)	67.84 $
11	RIM (téléphone)	116.12 $
12	SQ (1er versement)	56 465.00 $
13	Aquatech (assistance juin 2020)	1 181.87 $
14	MRC des Maskoutains (sécurité incendie - partie 9 - 1er versement)	3 536.00 $
15	MRC des Maskoutains (2e versement quote-part)	18 955.00 $
16	RARC (consommation d'eau du 1er avril au 1er mai 6 315,36 $) – crédit 4 274,61 $	2 040.75 $
17	RARC (866, 4e rg - installation entrée d'eau et compteur d'eau)	1 120.00 $
18	RARC (454 rg Fleury - ouvrir l'eau)	21.00 $
19	Martech (panneaux de signalisation)	1 748.77 $
20	Les entreprises Myrroy (balayage des rues)	862.31 $
21	Sanivac (Nettoyage des puisards)	7 822.90 $
22	Consumaj (analyse du système de traitement des eaux usées)	5 748.75 $
23	Dallaire Médical inc. (électrodes et batteries pour défibrillateur)	321.93 $
24	Nslone informatique (configuration lecteur DG pour accès PG)	24.43 $
25	Entreprise S Gaudette (location déchiqueteuse à branches)	287.44 $
26	FQM (honoraires ingénieur - révision technique pour la réfection du 4e rang)	2 844.67 $
27	Carole Noiseux (achat de 8 masques réutilisables)	80.00 $
28	Société protectrice des animaux (SPAD)	807.87 $
29	CDTEC Calibration (étalonnage et certification des détecteurs de gaz	574.88 $
30	Garage Morin (pièces pour tracteur)	9.56 $
31	EMCO (rouleau de membrane - voirie)	862.75 $
32	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	*601.83 $*
33	Hydro-Québec - 349 rue Principale (garage)	387.56 $
34	Hydro-Québec - 390, rue Principale	601.56 $
35	Hydro-Québec - 902, rue Des Loisirs	328.84 $
36	Hydro-Québec - 400, rue Gagné (usine de traitement)	1 354.30 $
37	Buropro Citation (contrat de service photocopieur)	126.11 $
38	Ministère du Revenu du Québec (DAS mai)	4 438.01 $
39	Revenu Canada (DAS mai)	1 663.14 $
40	Municipalité St-Barnabé-Sud (salaires du 12 avril au 9 mai - coord. Loisirs)	1 412.99 $

41	Municipalité St-Jude (services incendie)	15 163.39 $
42	Télébec	123.03 $
43	Vidéotron (cellulaire inspecteur 05 -2020)	76.35 $
44	Vacuum Drummond (vidange des boues avec extra disposition)	1 437.19 $
45	RIAM - Collecte matières recyclables	1 294.29 $
46	RIAM - Collecte matières organiques	1 525.63 $
47	RIAM - Collecte résidus domestiques	2 215.54 $
48	RIAM (achat de bacs)	1 349.30 $
49	La Coop Comax BMR (tuile à patio pour bureau municipal)	11.91 $
50	Visa - Bang Auto - bris de remorque lors de l'accident	238.50 $
51	Visa - Matériaux et surplus Lefebvre (matériaux pour base de la croix de chemin Fleury)	384.42 $
52	Visa - Société canadienne du cancer	50.00 $
53	Visa- ATPA formation pour l'inspecteur	109.23 $
54	Visa (essence camion)	250.75 $
	Total des comptes à payer	**162 745.12 $**

Je soussignée Émilie Petitclerc, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussignée Francine Morin, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Morin, maire

Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière